Fiche

La cité athénienne comprend presque 400 000 habitants au Ve siècle. Tous n'ont cependant pas le même statut, et les citoyens, acteurs de la démocratie, ne sont qu'une minorité. Qu'est-ce qui distingue les citoyens des non-citoyens à Athènes ?

1. Les citoyens à Athènes

• Pour être **citoyen athénien**, plusieurs conditions doivent être remplies : il faut être **né de père athénien** et même, à partir de 451 av. J.-C., de père et mère athénien ; il faut également avoir **plus de 20 ans** et avoir accompli, entre 18 et 20 ans, **un service militaire de deux ans, l'éphébie**, au cours duquel on prête serment à la cité. Ainsi, **la citoyenneté ne concerne que les hommes**. Les filles deviendront des épouses de citoyens. De telles conditions, plutôt restrictives, font que le nombre de citoyens ne dépasse pas **40 000** au Ve siècle, soit environ **10 % des habitants** de la cité.

• Les citoyens jouissent d'un certain nombre de **droits** : **droit de propriété, de vote, d'éligibilité**. Ce sont ainsi les seuls à pouvoir posséder une terre ou une maison dans l'enceinte de la cité, à participer au débat démocratique à l'Ecclésia, à pouvoir voter aux élections et à y être élus magistrats ou bouleutes (membres de la Boulè), ou encore à rendre la justice au tribunal de l'Héliée.

• Ces droits font également office de **devoirs**. Les citoyens ont le devoir de **participer à la vie de la cité**, notamment à son gouvernement, et aux fêtes religieuses qui en marquent l'unité. De même, ils doivent **assurer la défense de la cité**, comme hoplites ou rameurs, en fonction de leurs revenus. Mais tous sont **égaux devant la loi**. Enfin, un citoyen pouvait être déchu de sa citoyenneté en cas de faute grave.

2. Les non-citoyens

• Les autres habitants, soit la majorité de la cité, ne bénéficient pas du statut de citoyen, même quand il s'agit des **femmes et enfants de citoyens**. Leur nombre dépasse probablement 100 000 mais leur âge et/ou leur sexe les prive de la citoyenneté. Seules les femmes participent aux fêtes religieuses. Mais leur rôle est sinon **exclusivement domestique**. Selon le philosophe athénien Xénophon, « les dieux ont adapté la nature de la femme aux travaux et aux soins de l'intérieur [...]. Toi qui es une femme, tu devras rester à la maison [...] ». C'est notamment la femme qui gère les esclaves.

• Les citoyens possèdent, comme dans tout le monde antique, des **esclaves**. Au nombre d'environ 100 000, les esclaves n'ont aucun droit et sont la propriété de leur maître. Ils sont considérés, selon le mot d'Aristote, comme des « **instruments vivants** ». Leurs conditions de vie dépendent essentiellement de leur maître et du métier qu'ils occupent : conditions difficiles pour les esclaves des mines d'argent ou de plomb, plus aisée pour les esclaves artisans ou domestiques. Les esclaves **peuvent être vendus, plus rarement affranchis**, c'est-à-dire libérés. Ils deviennent alors des métèques.

• Les **métèques** (du grec *métoikos*, « celui qui a changé de résidence ») sont des **étrangers libres**, installés dans la cité d'Athènes. La plupart d'entre eux sont artisans ou commerçants. Leur statut leur interdit de posséder une terre ou une maison, ou de participer à la vie politique. Ils paient pourtant une **taxe de résidence** et sont tenus de défendre la cité. Leur nombre important – entre 50 et 100 000 selon les sources – en fait un atout important en cas de guerre.

© 2000-2025, Miscellane